

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 17

Artikel: Opéra
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

petit jour (5 h. 50), et y trouve son médecin qui, prévenu par télégraphe, était allé au devant de lui.

» Délivré un instant après du malencontreux osselet, notre homme reprend le train de 8 h. 20, et se retrouve le soir, à 6 heures, au même restaurant du Strand. Le train de Douvres arrive, en effet, à Charing-Cross, à 5 h. 15.

» Au temps de Voltaire, il n'eût pas fallu moins d'une dizaine de jours pour exécuter ce voyage ».

Le XIX^e siècle, qui nous fournit ces détails, cite un curieux album de statistique publié par le ministère des travaux publics, et composé de cartes figurant l'accélération des voyages en France depuis deux siècles, et l'accélération des traversées maritimes depuis soixante ans, entre la France et les divers pays étrangers.

Figurez-vous une carte de France sur laquelle Paris est relié aux différentes villes par une série de lignes droites dont les longueurs respectives représentent le temps qu'on mettait au XVII^e siècle pour se rendre de la capitale à ces différentes localités. Soit, par exemple, 358 heures de Paris à Bayonne.

Eh bien, la longueur de cet interminable voyage n'a jamais cessé d'aller en diminuant depuis deux cents ans. Pour aller de Paris à Bayonne, il ne fallait plus que deux cents heures en 1782, 116 heures en 1814, 64 heures en 1834, 28 heures en 1854. On y va aujourd'hui en 12 heures.

On constate en outre, sur cette même carte, que le port de Buenos-Ayres, qui était, il y a 60 ans, à mille quatre cent cinquante heures de Bordeaux, n'en est plus qu'à quatre cent huitante trois heures.

Ces chiffres démontrent clairement que nous allons aujourd'hui vingt et trente fois plus vite que nos pères, comme si nous avions effectivement chaussé des bottes de sept lieues.

Boutades.

La petite Lili a sept ans; elle est très gentille, mais pleurnicheuse.

— Si tu ne pleures pas jusqu'à samedi, lui dit papa, je te conduirai au théâtre voir *Michel Strogoff*.

Aussi M^{lle} Lili est bien sage, elle rit tout le temps, mais voilà qu'hier, en jouant, elle brise un bibelot de prix.

Maman gronde, M^{lle} Lili verse des larmes.

— Ah! dit le papa, tu as pleuré!

— Oh non..., papa..., j'ai pleuré, mais c'était pour rire.

On lit cette ordonnance municipale au pilier public de la commune de *** : « La municipalité donne avis que les poules et autres animaux de basse-cour devront être tenus enfermés, à partir

d 25 avril courant. Ceux de ces animaux pris divaguant sur les chemins communaux ou sur la propriété d'autrui, seront passibles d'une amende de 50 centimes par tête ».

Greffe municipal.

On raconte qu'après sa brillante défense de son projet de la loi sur le divorce, M. Naquet a reçu d'une jeune veuve, assidue aux séances, un billet ainsi rédigé :

Ton éloquence me rend folle.
Je t'offre mon cœur et ma foi,
Avec promesse, ô mon idole,
De n'user jamais de ta loi.

Dans une petite auberge au pied des Alpes, qui n'a d'autre attrait que la beauté du site et la réputation de la contrée pour son air tonique, descendent beaucoup de voyageurs, venus surtout dans le but de réparer leur santé.

Les premiers jours ils mangent relativement peu, mais après quelques excursions, ils dévorent tout ce qui apparaît sur la table.

L'aubergiste, quoiqu'il ait calculé ses prix en conséquence, est toujours alarmé et indigné de ces appétits croissants.

L'autre jour, il s'écriait en montrant le poing aux montagnes :

— Maudites Alpes! sans elles je ferais fortune!

Cueilli dans un album :

« Pour les femmes, la sagesse est une garde d'honneur et la laideur une garde du corps. »

« Le coup de chapeau du parvenu est la mesure de sa fortune; plus elle s'élève, moins il s'abaisse. »

L'autre soir, au cercle dont fait partie Guibollard, on causait de duel.

— Moi, dit-il, j'ai eu dans ma vie beaucoup d'affaires, et j'en suis toujours sorti sain et sauf.

— Vraiment! s'écrie quelqu'un. Vous êtes donc très fort à l'épée, au pistolet?...

— Je n'ai jamais su tenir une épée ni manier un pistolet.

— Mais alors, que faisiez-vous, une fois sur le terrain?

— Je faisais... des excuses!

Le *Figaro* rapporte comme appartenant aux mœurs alpestres de la Suisse cette singulière coutume :

« Dans les régions de la fabrication du fromage, les amis et connaissances de deux fiancés leur envoient comme cadeau de noce, le jour même de la cérémonie nuptiale, un grand fromage, commandé pour la circonstance.

Ce fromage reste aux jeunes époux comme souvenir de famille et leur sert en même temps de registre sur lequel ils notent, par une entaille perpendicu-

laire ou une croix, les naissances, baptêmes, morts et autres événements de famille.

Cette coutume date de l'année 1660, et on dit avoir vu des fromages ayant plus de deux cents ans!

Mais ce qu'on ne dit pas, ce sont les efforts que les familles ont dû faire pour empêcher ces doyens des fromages d'échapper à leur captivité. »

Nous ne savons par qui le *Figaro* a été renseigné, mais son fromage est un peu dur à digérer.

Réponses aux questions posées dans notre précédent numéro :

1^o Troyes, Foix, Cette = 21. Autun, reste 20.

2^o Le grand-père, le père et le fils.

55 réponses justes. le tirage au sort a donné la prime à M^{lle} Lina Urfer, hôtel du Lion-d'Or, Aubonne.

Problème.

Un nombre est composé de quatre chiffres, dont la somme est 21. Le chiffre des mille est la moitié de la somme des trois autres. Le chiffre des dizaines est la moitié du chiffre des centaines. Enfin, si du nombre on retranche 2,268, on obtient ce nombre renversé. Quel est ce nombre?

Prime : Un joli chromo.

L'*Illustration nationale suisse* du 19 avril contient : Histoire de la semaine. — La Croix fédérale, par Peter Ganzoni. — Rondeau redoublé, poésie, par P.-P. Plan. — A travers l'Italie, par H. Maystre. — La perle Noire, nouvelle, par V. Sardou. — Un Homonyme, comédie en vers, par V. Rossel. Chronique scientifique, par Emile Yung. — Grains d'esprit. — Bulletin financier. — Bibliographie. — Théâtre et concerts. — Carnet de la ménagère, etc. Gravures : Colonel Arnold Keller. — Romieux, grand-père de Cérés. — Condamné à mort. — Une histoire de l'alpage.

Opéra. — Heureuse nouvelle pour les amateurs du théâtre. On nous annonce, pour *lundi*, une représentation de *Lili*, cette gaie et charmante comédie-opérette, en 3 actes, musique de Hervé. — Madame **Cazeneuve-Pirard** jouera le rôle de Lili.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encaissement de coupons. Recouvrements. J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 403. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 72. — Barletta, à fr. 39,50. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Guilloud, 4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.